

ASSEMBLÉE NATIONALE

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1704

présenté par

Mme Valentin, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Sermier, M. Bony, Mme Corneloup,
M. Leclerc, M. Le Fur, M. Brun, Mme Meunier, Mme Trastour-Isnart, M. de Ganay, M. Descoeur,
Mme Levy, M. Masson, M. Viry et M. Cattin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.